

Réf: Dossier N° 120703

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SKYLER »

Siège social Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN PORT-BOUET
ADJOUFFOU CITE AKWABA , Lot 104, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/06/2022, et enregistrés au CEPICI le 23/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SKYLER »

Objet : CONSEIL TECHNIQUES EN TRAVAUX PUBLICS ET EN GESTION, SUIVI EVALUATION DE PROJET, COACHING , OPTIMISATION FISCALE ET SOUS TRAITANCE EN BTP.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL:
CONSEIL TECHNIQUES EN TRAVAUX PUBLICS ET EN GESTION, SUIVI EVALUATION DE PROJET, COACHING , OPTIMISATION FISCALE ET SOUS TRAITANCE EN BTP.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN PORT-BOUET
ADJOUFFOU CITE AKWABA , Lot 104, Ilot 7

Dirigeant(s) : M SAWADOGO LEOPOLD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-05828 du 01/07/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°29100/GTCA/RC/2022 du 01/07/2022

Pour Avis

Le CEPICI

